



Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience VAE

RESPONSABLE DE SECTEUR DE SERVICES AUX PERSONNES

RSSAP

N°VL2-RSAP



Le programme d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience proposé par AVI CONSEIL s'articule autour de 5 phases : Information/Etude de la faisabilité/Accompagnement au Livret 2/préparation Orale/ Bilan post jury VAE. Ce cheminement a pour ambition l'obtention totale de la certification visée par le candidat

Notre méthodologie, nos outils d'accompagnement et l'expertise de notre équipe favorisent le bon déroulement du parcours individualisé à la validation des acquis de l'expérience. Les conditions d'exploitation du vécu, d'analyse de son expérience et de valorisation de ses connaissances et capacités, augmentent les chances de réussites au diplôme.

DURÉE de L'ACTION : 24 heures

En fonction des résultats du positionnement des modules de formation peuvent se rajouter à ce parcours initial VAE

Rythme : 1 suivi régulier moyen de 2 à 4h / mois

PUBLIC VISÉ :

Toute personne souhaitant valider son expérience acquise

PRÉ-REQUIS :

Vous devez avoir au moins 1 an d'expérience à temps complet continu ou non, soient 1607 heures d'activités :

- Professionnelles
- Bénévolat ou volontariat
- De responsabilités syndicales ou volontariat

Les activités réalisées en formation doivent représenter moins de la moitié des temps d'activités prises en compte

Avoir Obtenu une validation de recevabilité par le certificateur
– Voir doc notice VAE – Un conseiller VAE de notre équipe vous accompagne à cette étape

Nombre de places : 1 à 10 (en individuel)

Action accessible aux personnes en situation de handicap

Tarif : Nous consulter pour les modalités de financement

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Analyser son expérience au regard des compétences visées et des recommandations du jury
- Rédiger ses dossiers de manière cohérente
- Préparer son exposé de dossier projet
- Soutenir son dossier projet + réussir son entretien technique

PROGRAMME DE L'ACCOMPAGNEMENT

Séquence Introductive

- Présentation de l'accompagnement, prise en main de l'extranet, explication du référentiel, attendus et points méthodologiques

Séquences Individuelles 2h en moyenne/semaine

- Exploration des activités et choix des plus pertinentes par unité de compétence à valider
- Explication et rédaction
- Finalisation de la rédaction et correction

Séquences préparation au Jury VAE

- Explication des attendus
- La méthodologie de préparation
- Exercice à la soutenance du dossier projet et à l'entretien technique

Séquences de cours collectifs (si modules de formation complémentaires prévus au parcours)

ORGANISATION DE L'ACTION

Équipe pédagogique :

1 Référent unique, formateur professionnel, tout au long de l'accompagnement

Modalités : Présentiel et/ou téléconférence

Moyens pédagogiques et techniques

- Référentiels d'activité et de compétences
- Suivi individualisé et collectif : Ateliers et entretien
- Mise en situation

Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence /certificat de réalisation
- Formulaire d'évaluation de la formation.

VALIDATION

- Attestation d'accompagnement VAE

Le candidat est inscrit à l'examen par notre centre dès réception de son livret 2- 1 session/an (en moyenne)

Calendrier VAE (Guadeloupe)

Certification de Responsable de Secteur Service à la Personne SESSION 2021-2022

Etape	Date limite
Dépôt livret 1	Du 02/01/2022 au 30/08/2022 (réponse du certificateur sous 2 mois max)
Démarrage de votre parcours individualisé d'accompagnement (Livret 2 + formation complémentaire)	Entrée et sortie permanente • Date limite des démarrage le 01/10/2022
Dépôt livret 2	30/10/2022
Jury VAE	Date communiquée ultérieurement Période décembre 2022

Procédure de Validation des acquis

Vous nous transmettez votre demande de VAE par mail ou par courrier : contact@avi-conseil-formation.com

Par retour mail vous recevrez le livret 1+ les activités détaillées complémentaires annexées au livret 1. Ce dernier document permettra de réaliser votre parcours individualisé. 1 entretien de positionnement vous sera proposé
Le livret 1 doit être transmis par mail à AVI Conseil et envoyé par voie postale au certificateur avant la date limite indiquée plus haut dans le calendrier et transmis par mail à AVI Conseil

Parallèlement vous recevez le devis et le programme de votre action d'accompagnement VAE
Vous engagez vos recherches de financements éventuels et validez votre inscription afin de bénéficier de l'accompagnement à la rédaction du livret 2 et des modules de formation

Etude de la demande (livret 1) par le certificateur

Recevabilité accordée

Recevabilité refusée

Accompagnement livret 2 +
formation complémentaire par AVI
Conseil

Dépôt livret 2 chez AVI conseil

Passage devant le Jury chez AVI
Conseil ou en visio

Fin de la procédure / possibilité de reprendre dès la première étape après avoir eu un complément d'activités ouvrant droit à la recevabilité du titre

